

faire un don par prélèvement

En faisant un don à la Fondation IDÉE, vous nous permettez de construire l'Institut Des Epilepsies de l'Enfant et de l'adolescent et ainsi de répondre aux besoins des enfants. Quel que soit le montant de votre don, vous contribuez très concrètement à sauver des milliers d'enfants et d'adolescents souffrant d'épilepsie dont l'avenir est aujourd'hui sérieusement compromis.

Complétez ce bulletin et renvoyez le, accompagné de votre don, à :
Fondation IDÉE - 89 rue Bellecombe, 69003 LYON

Mes coordonnées

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
Ville :
E-mail :

Etablissement teneur de mon compte

Nom :
Adresse :
.....
Code Postal :
Ville :

Numéro national d'émetteur
533520

Désignation de mon compte : Code banque / Code guichet / Numéro de compte / Clé RIB (ou RIP) :

Oui, je souhaite soutenir les actions de la Fondation IDÉE. J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, la somme suivante :

Ces prélèvements seront effectués tous les :

- 1 mois 3 mois 6 mois

Soyez bénéficiaire de votre générosité : votre don vous ouvre droit à une réduction d'impôts égale à 66% du montant de votre don. Ainsi un don de 100 euros, par exemple, ne vous revient qu'à 34 euros après déduction fiscale.

En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte ou à la Fondation IDÉE.

Date et signature obligatoires :

Pourquoi souhaitez-vous soutenir la Fondation IDÉE ?

- Je souhaite être tenu informé des actualités de la Fondation IDÉE
 Je souhaite devenir membre du comité de soutien d'IDÉE

Chaque début d'année civile, la Fondation IDÉE vous adressera un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 66% du montant de votre don, pris dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Au-delà de 20%, l'excédent est reportable sur les 4 années suivantes.